



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Document de consultation des entreprises (DCE)

Passation d'un marché privé de service pour la mise à disposition d'un outil de gestion des comptes réseaux sociaux

Consultation en procédure adaptée

Contact : Léa Chariol
Chargée de communication digitale
Fédération des Parcs naturels régionaux de France
lchariol@parcs-naturels-regionaux.fr

1. Pouvoir adjudicateur

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00037, ayant son siège 9 rue Christiani à Paris (75018), représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber.

2. Description du maître d'ouvrage

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l'action des parcs, notamment les autres aires protégées françaises et européennes.

Les Parcs naturels régionaux, au nombre de 58 en 2021, sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement et de protection défini pour 15 ans, la charte. Les dispositions principales concernant les Parcs naturels régionaux sont codifiées aux articles L.333-1 à L. 333-16 du code de l'environnement. Les actions d'un Parc naturel régional sont mises en œuvre par un syndicat mixte ouvert.

3. Objet de la prestation

La prestation porte sur la mise à disposition d'un outil de gestion des différents comptes réseaux sociaux de la Fédération des Parcs.

Marché privé de service, soumis aux règles de la commande publique en application de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics désormais codifié à l'article L. 1211-1 du Code de la commande publique.

Consultation en procédure adaptée.

4. Description de la prestation

Contexte : Face à l'ouverture récente de nouveaux comptes sur les réseaux sociaux, la Fédération des Parcs souhaite se doter d'un gestionnaire de comptes réseaux sociaux pour gérer plus facilement sa présence sur Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn.

Objectifs de la prestation : La prestation porte sur la mise à disposition d'un outil unique permettant la gestion, l'analyse et la veille des différents comptes sociaux de la Fédération.

Description :

Cet outil devra regrouper les fonctionnalités suivantes :

- S'adapter aux plateformes Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn.
- Permettre à 3 collaborateurs de se connecter en simultané.

Créer et programmer des contenus

- Proposer un calendrier de publication unique pour l'ensemble des comptes sociaux de la Fédération.
- Proposer un outil de création de contenu avec : mentions et hashtags en auto-complétion, un raccourci d'URL, un usage de gifs et d'émoji, l'insertion d'image et de photo avec possibilité d'éditer ses photos (recadrage, luminosité...).
- Permettre une prévisualisation du contenu avant sa publication selon les codes d'affichage de la plateforme cible.
- Pour Instagram, proposer la création et la programmation de stories selon les codes du réseau social.
- Programmation illimitée en nombre de contenus et dans le temps.
- L'outil doit jouir d'une bonne réputation auprès des algorithmes des plateformes cibles et ne pas dégrader les audiences des contenus publiés.
- Gérer et modérer les commentaires ou messages privés via une boîte de réception.

Analyser les audiences et l'impact des comptes

- Proposer un outil d'analyse des audiences pour chaque compte social.
- Les données clés à surveiller sont, à minima : le nombre d'abonnés, le nombre d'engagement, le nombre de vues de la page.
- Proposer une analyse comportementale de nos communautés : abonnés les plus actifs, profil (sexe, âge, source géographique), heures de publication, contenus les plus appréciés...
- Proposer une analyse pour chaque publication, avec à minima : le nombre d'impressions du contenu, le nombre d'engagement et le taux d'engagement.
- Éditer ces rapports détaillés au format PDF ou Excel.

Veille

- Permettre la surveillance des plateformes sociales sur notre secteur d'activité sans limite de mots-clés/recherches.

Méthodes et conditions de réalisation

Une attention particulière sera portée aux offres proposant une formation gratuite et personnalisée pour la prise en main de l'outil.

Un outil proposant un support client en français avec un délai de traitement des demandes inférieur ou égale à 24h est demandé.

Livrables

L'outil proposé pourra fonctionner sur abonnement avec facture annuelle.

5. Durée /Délais de réalisation

Le présent marché est fixé pour 2 ans reconductible à date de sa signature (maximum 15 avril).

6. Conditions de remise de l'offre

Délais : offre à remettre au plus tard le 25 mars à 12h00.

L'offre est à adresser par courriel à l'adresse suivante : lchariol@parcs-naturels-regionaux.fr

L'offre devra comprendre :

- Les références de l'entreprise (éléments permettant d'apprécier vos capacités techniques, professionnelles et financières) ;
- Un descriptif détaillé de la solution proposée ;
- Un devis comprenant la TVA.

7. Critères de choix

Les offres seront analysées selon les critères de sélection suivants :

- Qualité et adéquation de la note technique : 60%
- Budget détaillé : 40%

La FPNRF se garde la possibilité de recourir à la négociation.

8. Contacts et renseignements

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
Léa Chariol, Chargée de communication digitale
Courriel : lchariol@parcs-naturels-regionaux.fr